



## Acte rectificatif

-----  
Par Aristo

Bonjour,  
suite à une erreur matérielle manifeste d'attribution de terrains sur lesquels ont été construites des maisons, un acte rectificatif est en cours afin de mettre les maisons sur les bons terrains.  
Qui doit payer les frais de cet acte ? L'erreur ayant été faite par le notaire il y a quelques années.  
Merci d'avance de votre réponse

-----  
Par AGeorges

Bonjour Aristo,

Dans le principe, c'est l'Assurance Responsabilité Civile du notaire qui a commis l'erreur. Et si ce dernier déclare un sinistre. Il peut aussi assumer son erreur et payer les frais d'actes correcteurs.

La prescription est de CINQ ans après la découverte de l'erreur.